



Ordonnance de télécom CRTC 2008-260

Ottawa, le 16 septembre 2008

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
NorthernTel, Limited Partnership	259	le 13 août 2008
NorthernTel, Limited Partnership	260	le 13 août 2008
Saskatchewan Telecommunications	183	le 14 août 2008
Société TELUS Communications	318	le 11 août 2008

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>